

Définition :

Le rite :

1676; rit «usage, coutume», v. 1395; lat. ritus.

Relig. Ensemble des cérémonies du culte en usage dans une communauté religieuse, organisation traditionnelle de ces cérémonies.

(Fin XVIIe). Cérémonie réglée ou geste particulier prescrit par la liturgie d'une religion (cit. 8 et 21). - Cérémonie, pratique, rituel. Les rites pompeux du culte (cit. 3). Dans les rites des liturgies chrétiennes, on peut distinguer des rites d'honneur (baisers, prosternations...), de prière (postures), de bénédiction, de consécration (imposition des mains, onction), de purification, de pénitence, etc. Rites correspondant à chaque sacrement*.

(XXe). Sociol. Pratiques réglées de caractère sacré ou symbolique.

Le rituel :

1636, n. m.; du lat. ritualis, de ritus. - Rite.

- 1. (1842; rituel, av. 1553). Qui constitue un rite; a rapport aux rites.

- 2. (XXe; «fait selon l'usage», 1669). Fig. Réglé comme par un rite, organisé d'une manière obligatoire et précise.

In Le Grand Robert Electronique.

Selon le linguiste Emile Benveniste, l'étymologie de « rite » viendrait de *ritus* qui signifie « ordre prescrit ». Ce terme est associé à des formes grecques, comme *artus* qui signifie « ordonnance », *ararisko* « harmoniser », « adapter » et *arthmos* qui évoque le « lien », la « jonction ». Avec la racine *ar* qui dérive de l'indo-européen védique (*rita*, *arta*), l'étymologie renvoie l'analyse vers l'ordre du cosmos, l'ordre des rapports entre les dieux et les hommes, l'ordre des hommes entre eux.

Introduction

À celui qui interroge sur le pourquoi de comportements sociaux étranges, on répondra : "c'est une coutume", "c'est une tradition" mais jamais "c'est un rite".

Rite, le mot a conservé l'aura de son ancien usage ; sa définition renvoie donc à l'idée d'un ensemble de gestes, de paroles et d'objets ordonnés par une autorité qui en détient la signification et le code.

Or c'est bien l'impossibilité d'exprimer le sens que révèle la réponse banale, celle qui invoque la "coutume" ou la "tradition".

Mais, en revanche, on sait bien que le baptême ou la communion sont des "rites" puisque des spécialistes, les prêtres, en garantissent l'étiquette.

Loin de ces nuances du parler quotidien s'est imposé un usage qui qualifie toute manifestation collective, un tant soit peu réglée, **de rite ou de rituel**, présupposant une définition. Le mot et la notion sont donc entrés dans le langage de ceux qui parlent et écrivent du social au jour le jour ; le déroulement des courses hippiques, une tournée ministérielle en